

ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION DES COMMISSIONS ;

- 1) Délégation donnée au Maire en vertu de l'article 75 bis du Code de l'Administration Communale ;
- 2) Désignation des 2 Conseillers Municipaux devant représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil Régional;
- 3) DELEGATION donnée au MAIRE pour assurer la défense des Conseillers Municipaux devant les juridictions compétantes à la suite des recours formés contre les élections du 13 MARS 1977;

- MANIFESTE de REPROBATION.

---